

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 31 MARS 1847.

Rapport de Commission chargée d'examiner le Pro- jet de Loi concernant l'extension du matériel d'ex- ploitation des chemins de fer de l'État.

(Voir les nos 158 et 270 de la Chambre des Représentants.)

MESSIEURS,

La loi du 13 avril 1845 a ouvert au Département des Travaux Publics, des crédits s'élevant ensemble à fr. 7,960,000 » destinés aux services suivants :

1 ^o Une double voie.	fr. 3,175,840 00
2 ^o Bâtimens des stations et dépendances.	2,898,960 00
3 ^o Jonction de la station de Gand au canal de Terneusen et à l'entrepôt	255,000 00
Enfin 4 ^o pour l'extension du matériel d'exploitation du chemin de fer.	1,650,200 00
Total.	7,960,000 00

Sur le crédit de 2,898,960 fr. ci-dessus spécifié, 1,560,075 fr. 63 c. seule-
ment sont engagés, de sorte qu'il reste aujourd'hui disponible 1,338,886 fr.
57 cent.

Le crédit de 1,650,200 fr. voté en 1845, destiné à l'extension du matériel
étant épuisé, et les besoins du service faisant sentir la nécessité d'une nou-
velle augmentation des moyens de transport pour les marchandises, le Gou-
vernement vous propose de distraire du crédit de 2,898,960 fr. destiné à des
constructions et dépendances de stations, une somme de 1,000,000 de fr., qui
seraient employés à la construction des waggons servant au transport des mar-
chandises ; il resterait ainsi, déduction faite de la somme engagée, 338,886 fr.
57 c., affectés à leur première destination.

Votre Commission, Messieurs, m'a chargé de vous présenter ses obser-
vations.

Elle s'est demandée d'abord si l'augmentation du matériel était bien néces-
saire, et s'il était possible de déduire du crédit affecté aux constructions des
bâtimens et dépendances des stations, une somme de fr. 1,000,000, sans com-
promettre les besoins de ce service.

Elle a reconnu que la nécessité d'augmenter le matériel servant au trans-
port des marchandises, résultait du grand développement que ce transport

avait pris depuis 1845, et même déjà antérieurement à cette époque. D'un autre côté, le commerce et l'industrie font entendre depuis longtemps des plaintes sur le peu de célérité que l'on apporte au transport de leurs produits. Ces considérations nous ont engagés, Messieurs, à vous proposer l'adoption du Projet de Loi, tendant à distraire du crédit voté par la Loi du 13 avril 1845, une somme de un million de francs, pour être employée en augmentation de matériel.

Il est à remarquer que ce capital produira une augmentation de recettes sur les marchandises transportées, qui améliorera la position du Trésor, car, on doit supposer que les recettes faites sur les marchandises transportées en 1846, et qui ont dépassé de 621,198 fr. 14 c., celles de 1845, seront dépassées en 1847 et 1848, dans une proportion d'autant plus élevée, que les moyens de transports auront été augmentés à l'aide de la somme que vous votez aujourd'hui.

Votre Commission s'est peu préoccupée du retard que cette mesure apportera à la construction des bâtiments servant aux stations. Elle a pensé que ces constructions pouvaient être retardées sans un grand inconvénient, mais qu'il n'en serait pas de même si on laissait plus longtemps en souffrance les intérêts du commerce et de l'industrie.

Vous voudrez bien remarquer aussi, Messieurs, que d'après les réponses du Gouvernement aux questions posées par la Section Centrale, l'achèvement complet des stations demanderait une somme de 3,300,000 fr., encore le Gouvernement est-il sans données positives à ce sujet, il est donc permis de supposer que, comme toujours, il est en dessous de la réalité. Votre Commission pense donc qu'il est prudent d'ajourner les dépenses et d'adopter le transfert qui vous est proposé.

D'HOOP.

DINDAL.

Le Chev. PH. DE WOUTERS DE BOUCHOUT.

Le Baron DE ROYER DE WOLDRE, Rapporteur.